



Vous avez peut-être
entendu parler de
la **COFOP**...

Un **acquis social** de Capgemini depuis
1974, obtenu par la **CFDT** et géré en
grande partie par ses élus.

Mais en vrai,
la **COFOP**, c'est QUOI ?

C'est tout simplement un **réservoir de
formations gratuites**, personnelles et
accessibles à **tous les salariés de l'UES** et
dont le catalogue se trouve en ligne sur le
site : <https://cofop.fr.capgemini.com/>



Le catalogue est riche
et couvre 4 domaines :

- ✓ **Domaine Professionnel :**
Compétences métier et linguistique
Ex : Cybersécurité : la synthèse technique, anglais,
passage du TOEIC
- ✓ **Développement personnel et
comportemental**
Ex : Aisance relationnelle et maîtrise de soi, gérer
son stress, linguistique sauf anglais
- ✓ **Domaine sociétal et
environnemental**
Ex : L'écologie au quotidien, prévention des
risques routiers
- ✓ **Actions culturelles et mobilité**
Ex : Carnet photographique de voyage, permis
de conduire

Commission de la Formation Permanente (COFOP)

PARTICULARITÉS



- ✓ Ces formations se font à l'**initiative du salarié**. Vous surfez, vous cliquez et cette formation est validée suivant le règlement de la COFOP.
- ✓ Votre manager **ne peut pas refuser** la formation. Tout au plus, la reporter dans l'année civile pour motif professionnel.
- ✓ Vos **frais** pédagogiques et de déplacement sont **pris en charge**.
- ✓ Pour la plupart d'entre elles, ces formations se font sur le **temps de travail**.



N'hésitez pas à vous inscrire !



N'hésitez pas à vous rapprocher d'un
militant CFDT pour en savoir plus ou
tout simplement pour nous aider à
enrichir notre offre de formations au
travers de vos retours et suggestions.

Cfdt:

Cfdt:

UES CAPGEMINI

MEMOKITS

LA
FORMATION



La Formation

Compte Personnel de Formation (CPF)

MON COMPTE FORMATION

Le Compte Personnel de Formation est **ouvert à tous les salariés**

Ce nouveau **dispositif gouvernemental** représente un **crédit en euros** qui peut être utilisé par le titulaire du compte afin de suivre, **à son initiative**, une **formation** qui peut être **qualifiante ou certifiante**.

C'est un droit attaché à la personne, et non à son statut : le montant disponible reste acquis y compris en cas de changement de situation (changement d'employeur, perte d'emploi, période d'inactivité,...)



Vous trouverez tous les détails pour utiliser votre CPF dans le **dossier pratique** sur notre site internet.

✓ La **CFDT** a signé l'accord Formation qui permet d'effectuer une formation CPF **sur le temps de travail**, après accord du management.

✓ La **CFDT** a obtenu un **abondement** de l'entreprise possible jusqu'à **1200€** via la **COFOP** (sous conditions).



CPF : si vraiment vous êtes en panne d'idées, vous trouverez un **outil de référence** sur les **évolutions professionnelles** et les **compétences clefs** associées, sur le site de l'OPIIEC



Plan de Développement des Compétences (PDC)

Le Plan de Développement des compétences est le **catalogue des formations de l'entreprise**. Elles sont toutes de type **professionnel** et réalisées **pendant le temps de travail**. Elles se décident à l'initiative de l'entreprise, et parfois du salarié.

A l'initiative de l'entreprise, le salarié est dans l'obligation de les suivre.

✓ **A l'initiative de l'entreprise, le salarié est dans l'obligation de les suivre.**

✓ **A l'initiative du salarié, quel en est le processus ?**

- 1 Vous actez cette formation avec votre manager pendant votre entretien annuel.
- 2 Vous attendez que votre formation soit validée en CED.
- 3 Si les deux étapes précédentes sont effectives, **votre formation ne pourra être reportée qu'une seule fois** par votre manager et dans un **délaï contraint**.



Les représentants **CFDT**, par le biais d'une **commission de suivi**, pourront se prononcer sur la pertinence des formations, plus particulièrement celles dispensées en E-learning. Là encore, **vos retours nous seront précieux !**

Les négociations des accords applicables au sein de Capgemini relèvent de la responsabilité des organisations syndicales représentatives (OSR). **Première OSR** chez Capgemini, la **CFDT** ne se contente pas seulement de négocier, elle rend fidèlement compte de ses actes et s'efforce de **donner aux salariés les clés** pour mieux faire valoir leurs droits dans l'entreprise. C'est l'objet de tous ses fascicules **Mémokits**.

MyNextHour

C'est un **temps dédié pour se former individuellement**. La formation se fait **au fil de l'eau sur le temps du projet** ou du service.



 **Quelle durée ?**



par mois

ou



2 fois par mois

ou



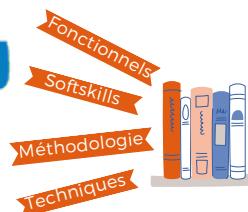
par semaine

 **Pour qui ?**

Pour **tous les salariés**, quel que soit leur métier et leur contrat de travail.

Comment ?

Sur la plateforme **Next** pour les besoins du projet, pour son plan de formation, pour ses propres centres d'intérêt.



NE PAS OUBLIER : c'est sur le temps de travail !

Rappel : l'employeur doit assurer l'**adaptation des salariés** à leur **poste de travail** et veille au **maintien de leur employabilité** au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

Retrouvez-nous
sur les réseaux sociaux
CFDT CAPGEMINI



contact_cfdt@framagroupes.org

Version Août 2025